



TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE



Inscription



Conducteur de Transport en Commun en Polynésie Française

Le conducteur de transport en commun en Polynésie Française conduit un véhicule de type autobus ou autocar dans des conditions de sécurité et de confort optimales. Dans le respect du code de la route, des réglementations et des procédures de l'entreprise, il conduit sur tout type de parcours, selon des horaires prescrits et sur des itinéraires comportant des points d'arrêt définis. Le conducteur de transport en commun en Polynésie Française accueille et renseigne les clients. Il rend compte de son activité auprès de son supérieur hiérarchique et au service en charge de l'exploitation.



Contexte de travail :

L'emploi s'exerce de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Outre les jours ouvrés, le conducteur de transport en commun sur route est susceptible d'exercer son activité les week-ends ou les jours fériés. Son service peut être établi en une ou plusieurs vacations au cours d'une même journée. Il peut avoir à transporter des personnes à mobilité réduite auxquelles il facilite l'accès à la montée et à la descente. En toutes circonstances, il doit faire preuve de maîtrise de soi, calme et courtoisie.

Le titre de **Conducteur de Transport en Commun en Polynésie Française (CTCPF)** est composé de **6 compétences professionnelles** :

- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
- Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

Titre de Niveau V (CAP/BEP)
Arrêté en cours de création

ACCÉDER À LA FORMATION

Durée : 16 semaines

Prérequis : être âgé(e) de 21 ans + avoir 2 ans de permis B + avoir un code de la route valide conformément à l'article 131-11 du code de la route (*) + casier judiciaire B3 vierge + aptitude médicale conformément à l'article 136-1 du code de la route + bonne communication orale + un projet professionnel + notions en anglais

Accès à la formation : tests de positionnement, entretien individuel et entretien technique

A l'issue de la formation : Évaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

(*) Si vous remplissez toutes les conditions mais que votre code n'est pas valide, n'hésitez pas à nous contacter